

A.C.H. MENUISERIES

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 5 000,00 euros

830 568 036 RCS REIMS

24 RUE SAINTE-GENEVIEVE
51100 REIMS

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 15 OCTOBRE 2025

PROCES-VERBAL

Le 15 octobre 2025 à 17 heures, les associés sur convocation du Président, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège de la société « ACH MENUISERIES ».

Il a été établi une feuille de présence. Monsieur Clément BEGUINET en sa qualité de président, préside l'Assemblée et Monsieur Thierry BEGUINET est désigné aux fonctions de secrétaire.

Le Président déclare la séance ouverte.

Le Président constate, d'après la feuille de présence dûment émargée et qui est annexée au présent procès-verbal, que les associés présents possèdent 500 parts sociales. Les conditions de quorum étant respectées, l'assemblée valablement constituée peut délibérer sur l'ordre du jour et prendre ses décisions à la majorité requise.

Sont déposés sur le bureau à la disposition de l'assemblée :

- La feuille de présence
- Le rapport du Président,
- Le texte des résolutions soumises à l'assemblée,
- Les statuts de la Société.

Le Président rappelle ensuite l'ordre du jour :

- Lecture du rapport du liquidateur sur l'ensemble des opérations de liquidation et sur le compte définitif de liquidation du 31/03/2025
- Examen et approbation du compte définitif de liquidation au 31/03/2025,
- Quitus au liquidateur et décharge de son mandat,
- Constatation de la clôture de la liquidation,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président déclare que, tous les documents devant être communiqués aux associés, ont été tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée Le Président déclare se tenir à la disposition de l'Assemblée pour fournir toutes les explications et précisions.

Le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport du liquidateur sur l'ensemble des opérations et sur les comptes définitifs de la liquidation arrêtés au 31/03/2025 et présentant un mali de – 7 044,06 €, approuve lesdits comptes, donne quitus au liquidateur de sa gestion et le décharge de son mandat à compter du 31 mars 2025, date de clôture de la liquidation.

Cette même assemblée donne tous pouvoirs au liquidateur pour effectuer la demande de radiation de la société au Registre du commerce et des sociétés et accomplir les formalités de déclaration et de publicité prescrites par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, ayant entendu lecture du projet du liquidateur de répartir à l'associé unique l'actif net, après règlement d'une partie du passif, approuve ce projet et donne tous pouvoirs au liquidateur pour procéder à la répartition.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de décharger le liquidateur de son mandat, de lui donner quitus de sa gestion et constate la clôture de la liquidation de la société ACH MENUISERIE dont la personnalité morale cesse d'exister à compter du 31 mars 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne également pouvoir au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal ou à son mandataire pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la séance levée à 11 heures.

Monsieur Clément BEGUINET

Signé par :

263C46748F29446...

Monsieur Thierry BEGUINET

Signé par :

6B698E684BEF4EE...